

Prêt d'honneur création - reprise

INITIATIVE CORREZE

Présentation du dispositif

Initiative Corrèze peut apporter un appui financier pour concrétiser un projet sous la forme d'un prêt d'honneur. Ce prêt d'honneur est un prêt personnel à taux 0, obligatoirement associé à un prêt bancaire professionnel.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de moins de 3 ans et tous porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Le porteur de projet ou le chef d'entreprise, dans le cas d'une société doit détenir personnellement la majorité des parts ou actions, avoir la qualité de dirigeant ou membre de l'organe décisionnaire, en cas de demande de plusieurs personnes, détenir ensemble plus de la moitié du capital, à condition qu'au moins l'un des demandeurs ait la qualité de dirigeant.

Le créateur ou repreneur doit avoir une activité effective au sein de ladite entreprise,

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur à taux 0% est d'un montant allant de 3 000 € à 15 000 € ; et jusqu'à 25 000 € pour les projets industriels.

Pour quelle durée ?

Le prêt se rembourse sur une durée de 2 à 5 ans avec possibilité de différé de 6 mois maximum (inclus).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour faire une demande de prêt d'honneur il faut s'adresser à Initiative Corrèze :

- mail : contact@initiativecorreze.fr
- tél : 05 19 59 01 80.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE CORREZE

- **Initiative Corrèze**
10 avenue du Maréchal Leclerc
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Téléphone : 05 19 59 01 80
E-mail : initiativecorreze@correze.cci.fr
Web : www.initiativecorreze.com